


En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

6 crédits	15.0 h + 15.0 h	Q2
-----------	-----------------	----

Enseignants	Picavet Jonathan (coordinateur(trice)) ;Stevenart Meeus François ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Charleroi
Préalables	/
Thèmes abordés	<p>I . La procédure en matière d'impôt sur les revenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de déclaration : formes, délais et effets de la déclaration fiscale • les pouvoirs d'investigation de l'administration et les contrôles auprès du contribuable et des tiers • les limites aux pouvoirs d'investigation du fisc • les moyens de preuve de l'administration : principes généraux, modes de preuve du droit commune et modes de preuve propres au droit fiscal • les procédures de redressement de l'impôt: rectification de la déclaration et imposition d'office ; • les délais d'imposition ; • Les délais de recouvrement ; • les voies de recours administratives : réclamation et dégrèvement d'office ; • les voies de recours judiciaires. <p>II. La procédure en matière de TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investigations et contrôle ; • Les moyens de preuve ; • Les délais d'imposition et de recouvrement ; • Les procédures précontentieuse et contentieuse.
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cet enseignement théorique, comportant toutefois de nombreuses illustrations issues de la jurisprudence, l'étudiant sera capable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 • de connaître les droits et obligations du contribuable vis-à-vis de l'administration fiscale mais aussi les droits et obligations de l'administration fiscale dans la phase d'établissement de l'impôt ; • d'analyser les différents délais d'imposition et de recouvrement des impôts ; • de pouvoir conseiller utilement un contribuable lors d'un contrôle de sa situation fiscale et plus généralement, de se prononcer sur la légalité d'une procédure d'établissement de l'impôt. • d'envisager l'introduction d'une voie de recours, administrative (comme une réclamation) ou judiciaire. <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen écrit en session
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Cours magistral en présentiel
Faculté ou entité en charge:	CLSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Certificat d'université en fiscalité des entreprises	FISE9CE	5		
Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2)	FEHC2M	6		